

# I.—PARTIE THEORIQUE.

## PRINCIPES DE LITTÉRATURE.

(Suite.)

### § II.—LA CORRECTION.

La correction est la qualité qui rend le langage conforme aux règles de la grammaire, aux exigences de l'usage, à l'observation de la bienséance. *Corriger* un devoir, c'est donc ramener à la règle ce qui s'en écarte dans la composition littéraire.

\* \* \*

### I.—La Grammaire.

La grammaire enseigne les règles générales et particulières concernant les mots, les propositions, les phrases, soit dans leurs éléments les plus simples comme le genre, le nombre, le sens (*morphologie*), soit dans leur arrangement, leur subordination, leur influence (*syntaxe*).

La correction est ainsi une condition du style aussi fondamentale que la propriété, puisqu'elle exige l'observation des règles de la grammaire dans ses deux parties, morphologique et syntaxique: d'où la nécessité de la savoir à fond, de la revoir souvent, de la consulter dans le doute.

2. Au point de vue littéraire qui nous occupe, la grammaire exclut :

Le *barbarisme de mots* ou emploi de termes inventés ou détournés de leur signification.

Ex.—Jouter (*unir*); inventionner (*inventer*); —Je me sens frivole (*frileux*.)

Le *barbarisme de phrase*, ou locution prise dans un sens contraire aux règles grammaticales ou dont les termes s'excluent.

Ex.—Je vous observerai que. .; —les lois du hasard (les caprices du hasard); —jouir d'une mauvaise santé. . . réputation...

Le *solécisme*, ou faute contre les règles de la syntaxe grammaticale.

Ex.—La maison que j'ai faite bâtir.